

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	11 SEPTEMBRE 2020
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	18 SEPTEMBRE 2020
Conseillers présents	23	Heure de la séance	18H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle des Fêtes
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE- Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M de LAUNAY
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GABORIAUD-NAFFRICHOUX Audrey, Adjointe	X			
PRUVOST Gilles, Adjoint		X		Mme COMBIER
CARO Chantal, CM	X			
BOUCHÉ Maryse, CM		X		Mme GABORIAUD NAFFRICHOUX
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
FLAHAUT Serge, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
GLIZE Caroline, CM		X		M MASSY
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme CARRERE
FAGEOLLE PIQUIER Ludivine – Grâce, CM	X			

03 80

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle - 33450 IZON

Tél. 05 57 55 45 46 - Fax 05 57 55 49 69

www.izon.fr



MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

M. DE LAUNAY : Je désigne M. Clément MEZERGUE Secrétaire de séance, sauf opposition de l'un d'entre vous. Merci, Clément.

Je vais faire circuler le registre des délibérations de la séance du Conseil municipal du 30 juillet, merci de bien vouloir signer.

Quelques informations à titre préliminaire. D'abord, j'ai reçu Marie-Hélène CLEMENT il y a quelques semaines qui m'a fait part de sa démission du Conseil municipal pour des raisons personnelles que l'on ne peut que respecter. Je souhaitais tout simplement rendre hommage à Marie-Hélène CLEMENT et à son engagement au service des Izonnais, rendre hommage à son action au sein de la municipalité étant entendu que je partage, en partie en tout cas, la sensibilité de Marie-Hélène CLEMENT et je tenais tout simplement à lui dire merci.

Nous accueillons ce soir une nouvelle collègue en la personne de Mme Ludivine-Grâce PIQUER qui remplace Marie-Hélène CLEMENT. Je vous souhaite la bienvenue Madame, je vous ai reçu il y a quelques jours dans mon bureau. Bienvenue dans ce Conseil ! Vous êtes nouvelle dans un Conseil municipal, je vous souhaite de vivre votre mandat avec beaucoup de passion, beaucoup de bienveillance et tout simplement bienvenue au sein de ce Conseil !

Quelques mots, toujours à titre préliminaire, sur quelques informations d'actualité que je souhaiterais partager avec vous. D'abord, j'ai été convoqué ce matin à la Préfecture de Bordeaux. Je tenais à vous le dire en direct, c'est tout frais. Je suis passé devant la Commission départementale chargée d'examiner les difficultés que rencontrent certaines communes girondines face à la question des logements sociaux. La Commune a fait l'objet d'une attaque il y a quelques mois. On a eu quelques semaines pour préparer notre défense et ce matin, j'étais convié à présenter la défense de la Commune. L'objectif principal de cette Commission, pour faire très court, étant d'éviter une multiplication du coefficient de pénalité qui serait insupportable pour les finances de la Commune, sachant que la pénalité que l'on paye aujourd'hui, soit à peu près 150 000 € par an est déjà, à bien des endroits, insupportable. Pour rappel, la loi fixe un objectif de 25 % de logements sociaux à Izon, on doit avoir à peu près 2 250 logements, résidences principales, donc vous faites 25 % de 2 250 et vous avez une idée de ce que l'on devrait atteindre en termes de logements sociaux à Izon. On en est très loin, on est à peu près à 7 %. Izon est une Commune carencée depuis un long moment maintenant et en février 2017, l'État avait fixé des objectifs de production de logements sociaux à Izon sur la période triennale 2017-2019 et l'État attendait la production de 133 logements sur ces 3 dernières années. Sur ces 133 logements, la Commune a réalisé 49 logements, autant dire qu'on est très loin du compte. La pénalité que l'on paye aujourd'hui est d'à peu près 150 000 € par an. Compte tenu du fait que nous sommes très loin des objectifs fixés par l'État il y a 3 ans, il est à craindre que la pénalité au titre de l'article 55 de la loi S.R.U. soit considérablement augmentée. On aura une réponse en fin d'année. Ce matin je suis passé en Commission départementale pour essayer de défendre la Commune. Il est important que les Izonnais le sachent, il est important que les Izonnais sachent où on en est sur le sujet. Il est

important que l'on en discute ici, pas ce soir évidemment parce que ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil, mais très prochainement on va se réunir et on en discutera de manière très ouverte. L'enjeu est de faire en sorte d'éviter trop d'augmentation, on aura la réponse en fin d'année.

J'ajoute, pour information, que j'ai eu connaissance il y a peu du nouvel objectif fixé par l'État pour la prochaine période triennale, 2018-2020. Compte tenu de ce qui n'a pas été fait ces dernières années et compte tenu du déficit, de la carence qui est la nôtre aujourd'hui, l'État attend 206 logements sociaux ces 3 prochaines années et 413 sur 6 ans. Cet objectif, je le dis tout net, est, de mon point de vue, radicalement impossible à atteindre dans des conditions raisonnables. Sur la prochaine période triennale, là où l'État attend 206 logements, je me suis prononcé ce matin après avoir fait un rapide décompte, forcément approximatif, parce qu'il y a trop d'inconnues aujourd'hui pour avoir des certitudes en matière de production de logements ces 3 prochaines années. Mais de mon point de vue en tout cas, c'est ce que j'ai dit aux autorités préfectorales ce matin, sur les 3 prochaines années, à 100-120 on serait à notre maximum. Donc on serait encore très loin de l'objectif attendu par l'État. Je dis bien 100-120 de mon point de vue, mais on pourra en discuter. On serait déjà au maximum de nos capacités sachant que nous ne sommes pas dotés d'infrastructures à même d'absorber ce surplus de population et que par ailleurs il faut absolument préserver la cohésion sociale sur Izon et il est évident que si on en accueille trop d'un coup, à n'importe quel prix, n'importe où, dans n'importe quelle condition, il est bien évident que cette cohésion sociale sera mise à l'épreuve. Je le dis en toute transparence, je vous le dis, je l'ai dit ce matin aux autorités préfectorales. J'ajoute qu'on a une double difficulté supplémentaire à Izon : outre le fait qu'on n'ait pas fait grand-chose en matière de production de logements sociaux ces 15 dernières années, on a une double difficulté objective aujourd'hui. La première est que nous n'avons pas de foncier constructible, on aurait pu en avoir, on avait prévu d'en avoir dans notre modification, dans notre projet de modification de P.L.U., mais cet objectif que l'on s'était assigné en souhaitant modifier le P.L.U. a été loupé parce que l'ancienne Majorité en 2010, 2012 n'avait pas grenellisé le P.L.U. Faute de grenellisation du P.L.U., aucune étude environnementale n'avait été faite pour des raisons sur lesquelles on reviendra peut-être plus tard quant à savoir ce qui a justifié cette absence de grenellisation. Toujours est-il qu'on n'a pas grenellisé le P.L.U. à l'époque si bien qu'aujourd'hui, à chaque fois que l'on veut basculer des zones en zones constructibles, on est obligé de procéder à une étude environnementale et la M.R.A.E. qui est une autorité administrative indépendante, une autorité régionale, a censuré en quelque sorte notre projet de modification du P.L.U. en considérant qu'il y avait potentiellement trop de zones humides à Izon pour que les terrains visés puissent devenir constructibles. Du fait de ce retoilage par la M.R.A.E., on perd tout le foncier que l'on souhaitait consacrer à la production de logements, donc aujourd'hui on est un peu tout nu, si je puis dire. Il nous reste certes quelques parcelles ici ou là sur lesquelles on pourrait peut-être porter quelques projets de manière raisonnable, mais il est hors de question de défigurer Izon et de mettre à l'épreuve la cohésion sociale à Izon. Donc, première difficulté, pas de foncier constructible. Je l'ai dit en toute transparence ce matin, une fois encore, aux autorités préfectorales qui l'ont entendu, qui comprennent notre situation.

La deuxième difficulté que l'on a, c'est qu'en plus de ne pas avoir de foncier disponible, on est confronté à un phénomène de divisions parcellaires. C'est-à-dire que des gens, légitimement, dans une logique individualiste, je comprends cette tentation, des gens ont la tentation de diviser leur terrain pour le vendre. Je peux le comprendre d'un point de vue individuel, mais ces divisions parcellaires et on s'est rend compte tous que ces divisions se multiplient à Izon

depuis des années parce que le P.L.U. d'Izon était très libéral jusqu'à présent sur le sujet, trop libéral de mon point de vue. Ces divisions parcellaires font que le dénominateur ne cesse d'augmenter. Donc, on a beau faire comme on veut pour combler le numérateur, si le dénominateur dessous grimpe du fait des divisions, c'est comme remplir un seau percé. Donc il faut absolument qu'on se dote et on s'est doté avec notre modification du P.L.U. d'un outil pour freiner cette division parcellaire, mais on est encore loin du compte. Ces 2 difficultés font que c'est encore plus compliqué à atteindre comme objectif et je l'ai dit très clairement aux autorités préfectorales ce matin.

La réponse de l'État nous parviendra en fin d'année parce qu'après passage devant la Commission départementale, la Préfète de Gironde va rendre son avis au sujet de la Commune d'Izon, va faire ses préconisations et notre dossier va remonter au national et une Commission nationale va examiner notre situation. Il ne faut pas exclure que l'on puisse bénéficier de la clémence de la Commission départementale. Le rendez-vous de ce matin s'est plutôt bien passé, me semble-t-il, ils ont entendu mes arguments, on a bien discuté, c'était plutôt intéressant de mon point de vue de Maire, mais il ne faut pas exclure qu'en dépit de cette clémence, peut-être, je l'espère, du niveau départemental, que le niveau national nous assomme. Si le niveau national nous matraque, cela veut dire que notre pénalité, au titre de l'article 55, va inévitablement être multipliée, par combien je ne sais pas, mais elle va être inévitablement multipliée. Affaire à suivre, la réponse au niveau national. On devrait l'avoir en fin d'année, je vous tiendrai informés en direct de l'évolution de ce sujet. Il est bien évident que c'est un sujet structurant pour l'avenir d'Izon et c'est un sujet autour duquel il faut absolument que l'on s'accorde, j'insiste en toute transparence. Je tenais absolument à vous en informer ce soir puisque je suis passé devant cette Commission ce matin. Premier point d'actualité sur lequel je souhaitais partager quelques informations avec vous.

Je souhaiterais également revenir à titre préliminaire, avant que l'on n'attaque l'ordre du jour, faire un point sur le contexte COVID-19. Quelques mots sur la rentrée scolaire, certains le savent, une Commission s'est tenue, on a échangé, mais d'autres ne le savent pas. En tout cas, il y a plein d'izonnais qui nous regardent ce soir, j'espère, très probablement ne le savent-ils pas. On a fait le choix avec Delphine et l'équipe d'être un peu plus exigeant que le protocole national. Lorsqu'on a pris connaissance du protocole sanitaire applicable aux établissements scolaires, fin août, lorsque la version définitive est arrivée, on l'a trouvé un peu léger et on a estimé qu'il était intéressant, dans le but d'assurer la continuité pédagogique, quel que soit le contexte, dans le but de tout faire pour assurer la continuité pédagogique dans l'intérêt des enfants, on a fait le choix de diminuer le risque de fermeture totale de l'école, en cas de cas positifs, et donc on a fait le choix d'éviter autant que possible le brassage entre différents niveaux. Je dis bien « dans la mesure du possible ». Je pense sincèrement que nous sommes allés au maximum de ce que nous pouvions faire, compte tenu de la configuration de l'école. On a fait cet effort. Je le dis parce que cet effort signifie des inconvénients pour les familles, j'ai conscience des inconvénients, des entrées qui se multiplient, les horaires décalés. J'ai bien conscience de cela, mais j'ai presque envie de dire que c'était inévitable. On s'excuse, par avance, auprès des familles, mais on l'a fait, on le pense en tout cas, dans l'intérêt des enfants. Des inconvénients, évidemment, pour les personnels, c'est inévitable et je pense d'abord au personnel enseignant à qui je rends un hommage appuyé ce soir, aux Directeurs qui font un super boulot, au personnel périscolaire qui est noyé, je le dis sincèrement. J'ai des revendications quasi quotidiennes de leur part, je m'en excuse tout le temps, on les prend en compte, c'est très compliqué, mais c'est le prix à payer. Je salue leur implication dans la

continuité du service public et je salue Delphine, je salue les A.T.S.E.M. qui sont à bout. Je le sais, chapeau ! Je suis encore allé les voir la semaine dernière, je sais que c'est très compliqué pour elles, mais on fait ce que l'on peut. J'ajoute évidemment que cela a un coût. On a adopté un budget fin juillet, je le dis tout net, on le craignait, mais on s'en aperçoit aujourd'hui, avec quelques semaines de cours, sur cette première période de 7 semaines, septembre-octobre, en coût de ressources humaines, ce que l'on a mis en place pour assurer le non-brassage des niveaux du matin au soir nous coûte à peu près 24 000 € en charges de personnel supplémentaires sur 7 semaines. Cela veut dire qu'à ce rythme-là, vous faites un calcul grosso modo, on va finir l'année facilement à 40 000 € de plus en charges de personnel voire très probablement davantage encore. Donc, inévitablement, j'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur, il va falloir que l'on adopte une décision modificative au sujet du budget. Quand on aura davantage de chiffres, avant la fin de l'année, on se réunira et on fera le compte précis.

Pour l'instant c'est un estimatif, on manque un peu de recul, mais je l'annonce tout de suite, le COVID et cet effort que nous faisons ont un coût pour la Collectivité. On l'assume et on sera conduit à en rediscuter très rapidement. C'était pour le volet école.

Quelques mots maintenant sur le volet vie associative, très rapidement, il y a eu un arrêté préfectoral, vous le savez, assez contraignant qui a été pris par la Préfète il y a quelques jours. Cet arrêté préfectoral, inévitablement, a un effet négatif sur la vie associative, sportive en particulier et à titre d'exemple, les vestiaires sont fermés. Je le dis tout net, ce n'est pas la décision du Maire ni de l'équipe municipale, si les vestiaires sont fermés c'est parce que la Préfecture nous oblige à les fermer. Peut-être que cette mesure est un peu excessive, chacun peut avoir son appréciation sur la pertinence ou pas de la fermeture totale des vestiaires, y compris un jour de match. Le fait est, en tout cas, qu'on n'a pas de marge de manœuvre sur le sujet. L'arrêté préfectoral écrase le pouvoir de Police du Maire, donc je n'ai aucune marge de manœuvre pour rouvrir, ne serait-ce qu'à la marge, les vestiaires. Il ne faut pas nous en vouloir, il ne faut pas en vouloir à la Préfète non plus. La Préfète croit agir dans l'intérêt général, je me mets à sa place, ce n'est pas simple, mais c'est comme ça et on n'y peut absolument rien. On est sincèrement désolé d'avoir dû faire ce choix.

J'ajoute enfin, toujours un élément d'actualité, on avait longuement et durement travaillé sur les Journées européennes du patrimoine, et en particulier Gilles PRUVOST, Karyn LARGOUET, Virginie VIDORRETA et Fatiha HABAIEL ont fait un super boulot, une super programmation. On a essayé d'être assez ambitieux en se disant : « En sortie de COVID, on va essayer de faire un petit week-end sympa pour les familles. » On avait un beau programme, j'ai fait le choix, on en a discuté en Commission, mais on a fait le choix de ne pas tenir ces Journées européennes du patrimoine souhaitant éviter autant que possible de prendre des risques que l'on pourrait éviter. À titre de précaution, on a fait le choix d'annuler cette Journée du patrimoine, compte tenu de l'arrêté préfectoral. Certes, Izon ne faisait pas partie du domaine d'interdiction de la Journée européenne du patrimoine parce que nous sommes aux frontières de la Métropole, mais il n'empêche que cela nous a paru un peu absurde de s'arrêter à quelques kilomètres de la Métropole et de dire : « Puisqu'on est à quelques kilomètres, ici, on pourra rouvrir. » C'était faire courir des risques inutiles aux gens et cela avait un coût, car cela nous obligeait, si on avait tenu ces Journées, à nous contenter de petites jauges, de petits groupes de 10-12 personnes. Compte tenu du prix des prestations que l'on s'appropriait à payer, on trouvait que pour des groupes de 10-12 personnes, cela faisait pas mal de sous pour une seule Journée

du patrimoine. On l'a annulée, ou plus exactement on l'a reportée cette Journée et on espère qu'elle pourra se tenir dans les semaines qui viennent ou dans les mois qui viennent. En tout cas, le programme n'est pas à jeter, cette journée aura lieu en décalé.

Quelques informations à titre préliminaire. J'enchaîne maintenant sur le Conseil municipal à proprement parler.

1. Modification des Commissions permanentes

M. DE LAUNAY : Première délibération à l'ordre du jour. Compte tenu de la démission de Marie-Hélène CLEMENT et de l'arrivée de son remplacement par Ludivine-Grâce PIQUER, nous sommes obligés de procéder à une modification de la composition des Commissions. En accord avec Ludivine-Grâce PIQUER, Mme PIQUER va récupérer la place de Marie-Hélène CLEMENT dans les mêmes Commissions, vous êtes toujours d'accord Mme PIQUER. Vous seriez donc dans la Commission Animation, Vie associative et culturelle à la place de Marie-Hélène et à la Commission Éducation, Jeunesse et Loisirs toujours à la place de Marie-Hélène. C'est d'accord pour tout le monde, je pense.

La proposition consiste tout simplement à remplacer Marie-Hélène CLEMENT par Ludivine-Grâce PIQUER dans ces 2 Commissions : la Commission Animation, Vie associative et culturelle d'une part et la Commission Éducation, Jeunesse et Loisirs d'autre part. Y a-t-il des oppositions ? Qui est contre ? Qui d'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Modification des membres du C.C.A.S. de la Commune

M. DE LAUNAY : Deuxième question à l'ordre du jour, toujours en lien avec la démission de Marie-Hélène CLEMENT, la question de la modification des membres du C.C.A.S. de la Commune. Si je puis dire : « Rebelote ! » Marie-Hélène CLEMENT démissionne et on propose que Ludivine-Grâce PIQUER, toujours en accord avec elle, remplace Mme CLEMENT au sein du C.C.A.S. si vous êtes toujours d'accord Mme PIQUER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Modification des membres aux Commissions Administratives suite à la démission de Mme Marie-Hélène CLEMENT, à la renonciation au mandat de conseiller municipal de M. Samuel LE DENMAT et à l'installation prévue de Mme Ludivine-Grâce PIQUER au sein du Conseil municipal

M. DE LAUNAY : Troisième point à l'ordre du jour, la question de la modification des membres aux Commissions administratives. Mme Marie-Hélène CLEMENT faisait partie de la Commission communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées. On propose qu'elle

soit remplacée par Mme PIQUER. Tout le monde est d'accord ? Très bien pour ce premier point.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, il s'agit de désigner maintenant des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales. Cela a changé, m'apprend-on. C'est l'ordonnance du 18 septembre 2019 qui a modifié la composition de cette Commission. Nous avons besoin de 3 membres de la liste « Ensemble Vivons Izon » et de 2 membres de la liste « Au Cœur d'Izon » pour appartenir à cette Commission de Contrôle des listes électorales. On a besoin, je le précise, de conseillers municipaux, pas d'adjoint et pas le Maire. Parmi les conseillers municipaux de « Ensemble Vivons Izon », s'il vous plaît, y a-t-il des candidats ? Frédéric MALVILLE et Aline FONTAINE. Merci pour le micro. Il me faut des suppléants. « Au Cœur d'Izon », un suppléant ? Ludivine, merci et chez nous, 2. Merci Virginie VIDORRETA et Karyn LARGOUET. Merci beaucoup. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Création d'un emploi d'attaché territorial principal à temps complet

M. DE LAUNAY : J'enchaîne donc sur la création d'un emploi d'attaché territorial principal à temps complet et je laisse la parole à ma collègue Brigitte NABET-GIRARD.

Mme NABET-GIRARD : Il s'agit donc de créer au tableau des effectifs un emploi d'attaché territorial principal à temps complet et de recruter la personne et ensuite de la détacher sur le poste fonctionnel de D.G.S. Cette procédure est une procédure assouplie. Nous avons suivi les préconisations du Centre de gestion et lancé toute une procédure en interne avec information au sein du Comité Technique que nous avons fait revivre, la Commission municipale Ressources Humaines, Administration Générale s'est prononcée favorablement. Ce soir, nous avons à concrétiser ce que nous avons pu dire lors de ces différentes instances pour que nous puissions avancer et procéder très vite au recrutement puisque la procédure nous permet, en moins d'un mois, d'avoir ce poste qui est fort nécessaire aujourd'hui.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des questions ? Des remarques ? C'est OK pour tout le monde cette création de poste qui me permettra donc d'avoir enfin une Directrice ou un Directeur Général des Services ? Dieu sait si j'en ai besoin. Des oppositions ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie pour cette unanimité sur cette création de poste.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S. Izon Rugby

M. DE LAUNAY : Je passe la parole à Gilles BOUEY au sujet de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S. Izon Rugby. Gilles, tu as la parole.

M. BOUEY : Subvention exceptionnelle de 3 500 € versée à l'U.S.I. Rugby. Plusieurs considérations et explications. On considère que le crédit total des subventions voté au budget

primitif de fin juillet était de 45 000 €, donc il restait un delta de 5 000 €. On considère également que l'U.S.I. Rugby est à l'initiative de la création de son équipe fanion l'U.R.C. XV, c'était il y a un peu plus de 2 ans aujourd'hui. L'équipe seniors est donc sous le nom U.R.C., elle regroupe les communes d'Izon, Ambarès et Saint-Loubès. On considère également qu'il y a eu un problème technique dans la non-attribution d'une subvention à l'U.R.C. On considère également que vu la demande qui a été faite en bonne et due forme par rapport à l'U.R.C., même si hors délai, après réflexion avec les différents partenaires de l'Opposition et les membres du Comité directeur de l'U.S.I. et de l'U.R.C., il a été décidé de proposer au vote la délibération numéro 5 qui consiste à octroyer une subvention de 3 500 € à son équipe U.S.I. Rugby qui est le club support de son équipe fanion l'U.R.C. et qui regroupe toutes les catégories de jeunes du club. Maintenant, charge à l'U.R.C. d'utiliser cette subvention exceptionnelle comme elle l'entend et surtout comme son Comité directeur de décidera.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques ? Des questions au sujet de cette subvention à l'U.S. Izon ? J'insiste l'U.S. Izon Rugby, Gilles a commis une petite erreur, ce n'est pas charge à l'U.R.C. d'utiliser cette subvention comme il lui semblera bien au contraire, c'est charge à l'U.S. Izon Rugby d'utiliser cette subvention exceptionnelle comme bon lui semblera, soit en la versant à l'U.R.C. XV, soit en faisant ce qu'elle veut. Y a-t-il des questions ? Je n'ose plus dire « de l'Opposition », du côté de « Au Cœur d'Izon » ? M. MALVILLE, pas de question puisque vous vous étiez abstenu la dernière fois au sujet des subventions ?

M. VEYSSIERE : Je n'ai pas de question, j'ai juste une remarque. Déjà pour vous remercier de la subvention que vous allouez à l'U.R.C., on en a longuement discuté, je pense que c'est une subvention qui va servir à combler des déficits. Je pense que les clubs vont se réorganiser pour que l'an prochain ce soit différent. En tout cas, au nom de l'U.R.C., je vous remercie.

M. DE LAUNAY : On va faire une petite interruption de séance de 5 minutes, s'il vous plaît.

Suspension de séance

M. DE LAUNAY : On reprend, merci.

M. EMERIAU : J'avais juste une petite question concernant l'U.S.I. Est-ce qu'on connaît les effectifs cette année par rapport à l'année dernière ? La même chose pour l'U.R.C.

M. VEYSSIERE : Je vais te répondre pour l'U.S.I. parce que je suis le Président de l'école de rugby. On a cette année, au nom de la fédération, ouvert le baby rugby qui sont les jeunes de 3 à 6 ans et notre reporter Sud-Ouest pourra le confirmer puisque c'est lui qui a fait le reportage et pris la photo, on est à 30 licenciés en plus sur les 2 clubs, sur U.S.I. et l'Entente Ambarès et Saint-Loubès. Sur les autres catégories, on est stable c'est-à-dire que tout ce qui est en dessous de U19 jusqu'à U8, on a quasiment le même nombre. On n'a pas augmenté, mais surtout on n'a pas eu de retour en arrière. Au nom de l'U.R.C., je ne peux pas te répondre parce qu'il y a un problème de licences, les joueurs ne se licencient pas ou ils se licencient, mais ne payent pas. Donc, je ne peux pas te dire, je préfère ne pas te dire des bêtises. Je peux prendre la question et te répondre, mais je n'ai pas l'information aujourd'hui.

M. DE LAUNAY : Merci pour ces précisions. S'agissant de cette subvention exceptionnelle à l'U.S. Izon Rugby d'un montant de 3 500 €, conformément à ce qui avait été prévu au budget primitif, en tout cas dans l'enveloppe prévue au budget primitif pour les subventions aux associations, la proposition consiste à attribuer une subvention de 3 500 € à l'U.S. Izon Rugby, à charge pour elle de s'en servir pour accompagner la saison sportive de son équipe première avec laquelle nous sommes évidemment de tout cœur, l'U.R.C. XV. Qui est contre cette attribution de subvention ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie pour le rugby izonais auquel je suis très attaché, comme vous tous, je le sais. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Autorisation gestion directe des petits sinistres avec indemnisation des administrés

M. DE LAUNAY : Nouvelle délibération s'agissant d'une autorisation de gestion directe des petits sinistres avec indemnisation des administrés. Je laisse la parole à Audrey COMBIER, Adjointe en charge des Affaires Juridiques, entre autres délégations. Tu as la parole Audrey.

Mme COMBIER : Merci. Il faut savoir qu'il arrive de façon très ponctuelle que la Commune soit mise en cause par des administrés dans le cadre de petits sinistres matériels liés à la voirie. Lorsqu'une telle problématique arrive, il s'enclenche alors toute une procédure administrative lourde, notamment en recherche de responsabilités avec d'éventuels désaccords sur les remboursements entre les compagnies d'assurance. C'est donc long, c'est parfois litigieux et cela a une incidence sur notre taux de sinistralité. Par ailleurs, il faut savoir que la Collectivité ne peut pas procéder au remboursement d'une facture à un tiers, à un administré sans en avoir d'abord demandé l'autorisation au Conseil municipal.

Il est proposé ce soir à ce Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à prendre pour l'avenir, dans le cadre de la gestion de ces litiges, toutes les mesures qui pourraient être utiles et nécessaires à la gestion de ces petits sinistres matériels afin de pouvoir rembourser directement aux administrés leurs factures et ce dans la limite maximale de 800 € par sinistre. Bien entendu, l'étude de chacun de ces sinistres sera soumise à débat dans le cadre de la Commission Finances afin que les membres de cette Commission puissent étudier les différents éléments des dossiers soumis et donner leur avis sur le remboursement éventuel des factures aux administrés concernés.

M. DE LAUNAY : Merci de cette présentation très détaillée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Tarifs atelier informatique séniors

M. DE LAUNAY : Autre délibération relative à la fixation des tarifs des ateliers informatiques réservés aux séniors. Après avoir débattu en Commission Finances, on a fait le choix de moduler ces tarifs de la manière suivante, non pas en fonction du quotient familial puisque cela aurait peu de sens pour des personnes dites « séniors » de se caler sur le quotient familial,

on a plutôt fait le choix de se caler sur les tranches d'imposition. En fonction de la tranche d'imposition du sénior, le tarif varie. On fait une distinction d'abord entre habitants de la Commune et habitants hors commune. S'agissant des habitants de la Commune, les tarifs seront les suivants :

- Première tranche d'imposition, impôt inférieur ou égal à 1 000 € : 90 € pour l'année, sachant qu'il y a un atelier informatique par semaine à peu près, sauf erreur de ma part. Maryse BOUCHÉ n'est pas là ce soir, elle aurait pu nous le confirmer, mais je crois que c'est à peu près cela, un atelier informatique par semaine pour 90 € à l'année ;
- Deuxième tranche d'imposition, impôt compris entre 1 001 € et 1 800 € : 120 € ;
- Troisième tranche d'imposition, pour ceux qui ont un impôt supérieur à 1 800 € : 150 € à l'année.

Jusqu'à présent le tarif était de 150 € à l'année pour les séniors, quels que soient leurs revenus ou l'impôt qu'ils payent. On apporte une espèce de modulation en fonction de la tranche d'imposition de l'administré ce qui nous paraît plutôt conforme à une certaine conception de la justice sociale.

S'agissant des habitants hors commune, mêmes distinctions, première tranche, deuxième tranche, troisième tranche et les tarifs pour les hors commune varient de 140 € à 200 € l'année en fonction de la tranche d'imposition.

Voilà pour les tarifs que nous proposons pour ces ateliers informatiques à destination des séniors. Y a-t-il des questions, des interrogations, des remarques, des critiques, des doléances, de revendications, des corrections ? Tout est OK. Je le passe au vote. Qui est contre cette fixation de tarifs modulés en fonction des tranches d'imposition ? Personne. Qui s'abstient ? Bien. Cette fixation des tarifs est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour nos séniors.

M. MALVILLE : Juste, ce ne sont pas des tranches d'imposition, c'est de l'impôt.

M. DE LAUNAY : Tranche d'impôt, oui, autant pour moi.

M. MALVILLE : Ce n'est pas une tranche d'imposition.

M. DE LAUNAY : Oui, c'est l'impôt que l'on paye, c'est une tranche d'impôt, ce n'est effectivement pas une tranche d'imposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Fixation du quotient familial de référence pour les enfants placés en famille d'accueil

M. DE LAUNAY : Autre délibération s'agissant de la fixation du quotient familial de référence pour les enfants placés en famille d'accueil. Brigitte, tu présentes la délibération ou je la présente.

Mme NABET-GIRARD : Il nous a paru important de pouvoir modifier la fixation du quotient familial de référence pour les enfants placés en famille d'accueil, pourquoi ? Parce qu'il nous était parfois très difficile de trouver et d'avoir les documents qui concernaient les parents et nous avons en point d'appui des documents qui concernaient la famille adoptive. C'était complexe. Aussi, afin de pouvoir agir avec peut-être un peu plus de justice, nous avons fait le

choix de moduler sur le quotient familial le plus bas et de l'appliquer pour les enfants placés en familles d'accueil Izonaises. Les enfants ne sont pas nombreux, ils sont peut-être 5 actuellement à pouvoir bénéficier d'une telle mesure, et c'est peut-être aussi plus juste par rapport aux familles et familles d'accueil. Voilà ce qui motive cette délibération.

M. DE LAUNAY : Merci, Brigitte. Y a-t-il des questions ? Je passe au vote cette délibération. Qui est contre cette fixation du Q.F. de référence pour les enfants placés en famille d'accueil à Izon ? Très bien. Qui s'abstient ? Personne. Tout le monde est d'accord. Merci beaucoup pour cette nouvelle unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Décision modificative n° 1 – Ouverture de crédits dans le cadre de rétrocessions de terrains à titre gratuit

M. DE LAUNAY : Autre délibération à l'ordre du jour, un peu technique, pour ne pas dire un peu pénible. L'idée est de faire basculer du côté de l'actif patrimonial des terrains dont on a fait l'acquisition à titre gratuit ces dernières années pour 3 lotissements : l'Orme de Moulereau, la Garenne de Moulereau et le Clos du Chemin Vert. Ces terrains, jusqu'à présent, n'avaient pas été formellement intégrés au sein du patrimoine de la Commune. Pour pouvoir les basculer du côté du patrimoine de la Commune, pour pouvoir les intégrer du côté du patrimoine de la Commune, on est obligé de les déclarer en tant qu'actif et donc il y a une opération comptable à faire. C'est une opération d'ordre. On a prévu 1 000 € en dépenses, 1 000 € en recettes sachant que dans cette enveloppe on pourra, par ailleurs, très probablement intégrer 2 nouvelles voiries dans les mois qui viennent, si j'ai bien compris. On en discutera bientôt, mais c'est strictement technique.

En revanche, ce qui est intéressant c'est que l'on s'est aperçu que toutes les voiries qui relevaient du patrimoine de la Commune n'étaient pas déclarées en tant que telles auprès de l'État, cela peut avoir des conséquences fâcheuses, pourquoi ? Parce que pour le calcul de la D.G.F., l'État prend en compte le nombre de kilomètres de voirie que l'on a, on est en train de vérifier en ce moment, si on a déclaré auprès de l'État aucune des voiries dont on a fait l'acquisition ces dernières années, cela veut dire que sans le savoir ou de manière un peu idiote on a renoncé à certaines dotations de l'État. On va essayer de corriger un peu le tir. Je ne peux pas affirmer que cela a été le cas ou pas jusqu'à présent, je dis simplement que quand j'ai posé la question aux Services, ils ont été un peu embêtés pour savoir exactement si oui ou non telle ou telle voirie, qui avait été rétrocédée à la Commune, avait été signalée à l'État. J'espère que c'était le cas, si ce n'était pas le cas, je vous tendrais informés. En tout cas, ces 3 voiries, on souhaite bien les déclarer et donc on les intègre au patrimoine de la Commune. Voilà l'objet de cette décision. Je suppose que personne ne s'y oppose, qu'il n'y a pas d'abstention et donc je vous remercie une fois encore pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Création d'une opération de quartier des Places du Pin

M. DE LAUNAY : Dernière délibération à l'ordre du jour ce soir, la création d'une opération de quartier du côté des Places du Pin, on va le dire comme ça. Je démarre et puis je passerai la parole à Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX qui va vous présenter le projet. On a récupéré un contentieux en cours, vous le savez peut-être, pour ceux qui étaient là sous le précédent mandat, vous savez que le Docteur ESTEVE avait cédé à la Commune d'Izon pour l'euro symbolique des parcelles dans le lotissement des Places du Pin. 3 parcelles pour une superficie totale, je le dis de mémoire, de 2 500 mètres carrés ou 2 000 mètres carrés, 3 parcelles distinctes, pas d'un seul tenant. Les riverains du lotissement les Places du Pin se sont légitimement inquiétés du devenir de ces parcelles et ont craint, en particulier, qu'on bétonne ces espaces verts pour en faire des logements de telle sorte que cela aurait peut-être porté atteinte à la quiétude du lotissement. C'est comme ça que le contentieux est né. Ils ont donc contesté devant le Tribunal Administratif cette cession considérant que ces 30 dernières années ce sont eux qui avaient entretenu ces terrains et ils ont remis en question la vente entre le Docteur ESTEVE et la Commune d'Izon en soutenant que M. ESTEVE n'était plus propriétaire et en soutenant qu'ils devaient bénéficier de ce que l'on appelle la « prescription acquisitive », la prescription trentenaire, au bout de 30 ans. Quand on entretient un terrain, au bout de 30 ans, le Code civil prévoit que la propriété peut vous revenir. Un contentieux est pendant, la Commune a été assignée devant le Tribunal Administratif. Il nous reste un mois à peu près pour déposer nos conclusions. Je suis arrivé, j'ai pris connaissance de ce dossier, de l'état de ce contentieux. À titre personnel, j'estime qu'il serait dommage de bétonner ces espaces verts parce que je voudrais que l'on évite la concentration sociale et l'atteinte portée à la quiétude des Izonnais. Il faut faire attention quand même au cadre de vie des gens et ne pas faire n'importe quoi n'importe où. À la demande des représentants de cette association des copropriétaires des Places du Pin, je les ai rencontrés, on a longuement discuté, longuement échangé. J'ai rencontré le bureau de cette association et je leur ai proposé de mettre un terme à ce contentieux, autrement dit je leur ai proposé de procéder à ce que l'on appelle un « désistement d'instance » pour que l'on mette un terme à ce procès. En contrepartie, on trouvait un terrain d'entente sur l'affectation de ces terrains. Tout en conservant la propriété de ces terrains, ce serait contraire à l'intérêt des Izonnais, de mon point de vue, que l'on renonce à la propriété de ces terrains, en tout cas, tout en conservant la propriété de ces terrains, j'ai proposé aux représentants de cette association d'affecter ces terrains à des espaces verts axés autour de la résilience alimentaire et du projet que l'on vous a présenté à l'occasion du budget primitif.

Quand on a discuté du budget primitif, je vous avais dit qu'on allait s'intégrer sur un plan pluriannuel avec pour visée finale, à très long terme, de gagner en autonomie alimentaire à Izon. Pour cela, il faut d'abord commencer petit et convaincre les gens. Donc on va lancer une première opération. On a budgété dans le budget 2020 cette opération. Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX va vous expliquer en quoi consistera cette opération, très simplement, et l'objet de cette délibération est de choisir ce quartier des Places du Pin pour lancer un processus de co-construction visant à développer cette résilience alimentaire. Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX va vous expliquer le volet transition écologique, je me suis contenté pour l'instant du volet juridique, si je puis dire. Audrey, tu as la parole, s'il te plaît, merci.

Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX : Nous allons lancer la première phase du projet de résilience alimentaire à Izon. L'idée est de mettre en place des jardins partagés en créant une dynamique sociale et avec une véritable mixité, consolidant également l'éducation à l'alimentation durable, saine et accessible à tous. Ce projet a plusieurs fonctions. La première fonction est une fonction pédagogique c'est-à-dire promouvoir les activités en lien avec le jardinage, l'environnement et la biodiversité, mais également l'écologie et le développement durable pour finalement apprendre à cuisiner le nourricier. Également une fonction économique et sociale c'est-à-dire cultiver un jardin permet d'ajouter des légumes frais dans son panier hebdomadaire, mais aussi de créer du lien et de la solidarité et donc de participer à la création de l'économie circulaire. Une fonction également écologique, la sensibilisation au respect de l'environnement en mettant l'accent sur la biodiversité, les jardins peuvent être un vrai poumon pour un quartier. Également une fonction récréative en proposant un lieu de détente pour jardiner et renouer avec la nature et proposer un paysage accueillant et ouvert aux habitants du quartier et aux habitants d'Izon.

Pour résumer le projet, la première phase va se découper en 4 étapes :

- La première étape est une réunion de lancement avec un cadrage de la mission ;
- L'étape numéro 2 sera le diagnostic partagé qui va se réaliser soit par l'objet de cuisine de rue, soit par du porte-à-porte par la société SALUTERRE qui va nous accompagner dans ce projet. On va avoir 2-3 réunions avec les acteurs locaux ;
- L'étape 3 est la plus importante, c'est la mobilisation. Donc on va mettre en place des ateliers de concertation, de coproduction avec les citoyens, avec les techniques d'aménagement de jardins qui vont être décidées, le fonctionnement du collectif, le choix des techniques de jardinage ;
- L'étape 4 sera le dossier technique avec les esquisses.

M. DE LAUNAY : Merci beaucoup, Audrey. J'ajoute que l'on s'engage également et je le dis tout de suite, je sais qu'il y a un représentant de l'association dans la salle ce soir, par cette délibération on s'engage d'abord à créer un jardin public, social et partagé sur cet espace vert. D'initier une démarche de coproduction de ce dossier nous paraît très important. Par ailleurs, s'agissant de la petite parcelle qui relie le lotissement à la route départementale, sur Charles de Gaulle, l'avenue du Général de Gaulle, pardon mon Général, on a l'intention d'affecter cette voie exclusivement à la mobilité douce. Comme on va très bientôt, prochainement, sous la houlette de Caroline GLIZE qui nous manque ce soir, élaborer un schéma de déplacements doux à Izon, cette artère permettra de connecter la rue des Maures, pour faire court, et l'avenue du général de Gaulle. Déjà, de fait aujourd'hui, tous les matins il y a plein de gamins qui passent là. On prend la décision, avec cette délibération, d'affecter exclusivement cette voirie à des déplacements doux. Cela va rassurer, c'est l'autre versant, les riverains de ce lotissement qui craignaient que cette voie soit ouverte au trafic automobile. On s'engage solennellement ce soir à travers cette délibération à affecter cette voie exclusivement à de la mobilité douce.

Y a-t-il des questions, peut-être, sur ce projet ? Sur le quoi, le pourquoi ou le comment. Je vous en prie, Mme FONTAINE.

Mme FONTAINE : Merci. Des questions sur le financement de l'opération. D'abord sur la partie résilience alimentaire, en Commission nous avons parlé d'un projet qui me semblait plus global sur la Commune. Sur l'opération 42 ce sont 17 000 € de budget, quelle part sera consacrée exclusivement au lotissement du Pin ? C'est la première question. La seconde

question concerne justement la voie douce, est-ce que cela nécessite des travaux ? Si oui, sur quel budget ce sera pris ? Est-ce que ce sera aussi sur l'opération 42 ?

M. DE LAUNAY : Première question, première réponse. On a précisé qu'il s'agissait d'une programmation, donc les 17 000 € sont sur le budget 2020, une autre tranche arrivera en 2021 et une autre tranche arrivera en 2022. Les 17 000 € comportent 2 phases : la première phase qui devrait démarrer, tout dépend du contexte sanitaire puisqu'il y a de la coproduction donc des ateliers devront être ouverts, si on limite la jauge à 10, cela ne va pas être terrible en matière de participation. Mais en fonction du contexte sanitaire, on espérait en tout cas démarrer la première phase cet automne avec des ateliers de cuisine de rue autour de l'école d'abord, ensuite une démarche participative consistant à aller frapper aux portes des gens qui habitent dans un périmètre de 200 mètres autour des Places du Pin pour voir s'ils pourraient être intéressés par ce projet avec des ateliers d'échange, de co-construction du projet, des ateliers pédagogiques, des ateliers cuisine, etc. C'était pour la première phase, une phase de sensibilisation. La deuxième phase consistait à commencer à mettre en œuvre les jardins partagés et c'était prévu sur cette enveloppe de 17 000 €. Sur ces 17 000 €, on va initier cette première phase et la deuxième phase du côté du lotissement des Places du Pin. Par ailleurs, cela fait aussi partie du package, on va également travailler sur les alentours de l'école pour pouvoir capter un public un peu plus en masse. On suppose qu'en jouant sur la sensibilité des parents et des enfants à la sortie des écoles, il y a peut-être un petit coup à jouer pour faire notamment de l'éducation à une alimentation saine et durable. Donc, ces 17 000 € seront affectés sur ces 2 premiers sites sur l'année 2020 et le début de l'année 2021.

Par la suite, lorsque l'on discutera du budget 2021, vous verrez apparaître une nouvelle ligne sur ce projet résilience alimentaire pour que l'on monte en puissance et ainsi de suite, grosso modo, jusqu'à 2024. On aura l'occasion de rediscuter. Très sincèrement, on n'a pas encore de chiffre sur l'opération dans sa globalité, on a un objectif final c'est de sensibiliser les gens et de commencer à gagner en autonomie alimentaire d'ici la fin du mandat. L'objectif est de faire d'Izon dans 15 ans une Ville autonome d'un point de vue alimentaire, objectif qui est très ambitieux. Si on ne commence pas comme ça en essayant d'aller sensibiliser les gens de près, si on ne commence pas sur un mode participatif, je pense que c'est voué à l'échec. Donc on a ciblé ce terrain qui nous semblait bien à plus d'un titre et on ne va pas se contenter de cela.

Deuxième question s'agissant de la voie verte, pour l'instant il n'y a rien à faire, donc il n'y a pas de travaux prévus parce que l'allée peut déjà être empruntée par des vélos et des piétons. À terme, on verra ce que l'on fait de cette allée. Le fait est que cette allée est quand même assez large, d'ailleurs certains avaient songé en faire une voie à double sens, ouverte à la circulation routière. Le fait est que cette allée est quand même très longue et assez large, donc on pourrait, pourquoi pas, imaginer, y compris sur cette bande, quelques jardins partagés qui permettraient peut-être de toucher davantage ceux qui habitent du côté de l'avenue du Général De Gaulle, qui pourraient passer par cette allée et qui seraient, en quelque sorte, attirés par cet espace végétalisé. Pour l'instant, sur cette allée, pour répondre à votre question s'agissant des mobilités douces, on n'a rien prévu. J'exagère un peu, il y a aujourd'hui 2 barrières en béton qui sont dangereuses, il faudra les bouger un peu, sécuriser probablement, mais ce ne sont que des travaux en régie, rien de massif.

D'autres questions, peut-être, sur cette opération ?

M. MALVILLE : Au niveau de « Au Cœur d'Izon », on ne va pas s'opposer à cette typologie de projet qui était dans notre programme, à partir du moment où on fait du participatif, à partir

du moment où on crée une voie douce et qu'on met en place des jardins partagés. Ce que l'on demande juste c'est que la Commission qui s'occupe du Cadre de vie et du Développement urbain aurait peut-être pu travailler sur ce projet avant le Conseil. Ce qui nous a fait peur quand on a commencé à regarder, non pas le projet en lui-même, mais les 17 000 € de résilience puisqu'en Commission il avait été présenté une étude globale, sur l'intégralité de la Commune et on se retrouve sur un point fixe de la Commune. Là encore, si c'est un programme sur 3 ans ou 4 ans, ce n'est pas très grave. Cela nous rassure.

M. DE LAUNAY : Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Que je comprenne, c'est qu'on a un point fixe aujourd'hui que l'on n'avait pas hier ?

M. MALVILLE : Non. J'ai juste dit qu'on aurait aimé que le travail se fasse en Commission, la présentation de cette typologie de projet, c'est tout.

Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX : Cela a été présenté. Le seul facteur que l'on n'avait pas à ce moment-là était le site pilote. Donc le site pilote a été déterminé par cette conjoncture.

M. DE LAUNAY : le projet a bien été présenté en Commission, si je comprends bien, dans sa globalité. Il n'y a que le site qui n'a pas été ciblé en Commission, pour cause, il n'existait pas à l'époque. C'est un effet de conjoncture. C'est en raison du contentieux qu'il y a et de la volonté que l'on a eue de mettre un terme à ce contentieux que ce site nous est apparu comme étant un site opportun, adéquat pour commencer à poser la première pierre de ce projet. En tout cas, le projet en soi, c'est bien ce qu'il me semblait, a bien été présenté en Commission. Je n'y étais pas, mais tu confirmes que le projet en soi, dans sa globalité, a été présenté en Commission, il n'y a que le site pilote qui n'était pas encore déterminé à l'époque. J'insiste pour dire qu'il a été présenté et discuté en Commission.

M. MALVILLE : Je ne reviens pas, nous pensions que l'étude de résilience se faisait sur l'intégralité de la Commune et nous n'avions pas compris en Commission que cela se faisait sur un point précis. C'est tout. Maintenant vous nous avez expliqué pourquoi et je trouve que c'est une très bonne chose de le faire à cet endroit-là. Je suis d'accord avec vous de préserver cet espace vert qui est dans un lotissement qui est très sympa et qui peut effectivement servir à tous les gens qui habitent autour, y compris aux habitants du lotissement sous une forme de jardins partagés ou d'autres ateliers. Notre réaction était juste de dire : « Il y avait 17 500 € mis à l'opération 42, est-ce que c'est pour toute la Commune ou juste ce site ? » C'est sur ce site-là, merci.

Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX : Je tiens à préciser que ce site-là est un site pilote du projet. Donc d'autres jardins partagés vont naître au fur et à mesure du projet.

M. MALVILLE : J'ai bien compris, il n'y a absolument aucun problème. On est sur un site pilote et quand on va établir le prochain budget sur 2021 et les autres années, il y aura d'autres sites qui seront pris sur la Commune et aujourd'hui on est sur un pilote. Notre défaut de compréhension était de se dire : « On fait l'étude sur toute la Commune », en fait on fait l'étude sur un point. C'est tout.

M. DE LAUNAY : Y aurait-il qu'autres questions, peut-être ? D'autres interrogations sur ce site pilote qui s'inscrit donc dans un projet plus global, sur plusieurs années et peut-être même, j'espère, plusieurs mandats ? Pas de question. Je sou mets donc cette délibération au vote. Qui est contre la création de cette opération du quartier des Places du Pin ? J'insiste pour dire que l'on affecte, je le redis solennellement, à travers cette délibération les 2 parcelles d'espaces verts à des espaces partagés publics à caractère social, à vocation alimentaire et s'agissant de la parcelle qui fait la jonction entre le lotissement et la départementale, on affecte solennellement ce soir, cette parcelle à exclusivement de la mobilité douce. C'est-à-dire qu'on s'engage tous ce soir, ceux qui voteront cette délibération ce soir s'engagent à ce qu'il n'y ait pas de circulation ouverte aux automobiles sur cette parcelle. Qui est contre cette opération ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie pour cette belle unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

M. DE LAUNAY : On termine ce Conseil municipal par des questions qui ont été envoyées par M. MALVILLE au nom de son Groupe « Au Cœur d'Izon ». M. MALVILLE a envoyé à Valérie DELANNOY hier en fin de journée 2 questions. M. MALVILLE ou d'autres, je vous laisse la parole pour exposer vos questions.

M. MALVILLE : En effet, hier, au nom du Groupe j'ai procédé à l'envoi de 2 questions. Je vais vous lire les questions comme ça ce sera clair :

« Depuis le dimanche 13 septembre 2020, notre Groupe est interpellé par de nombreux citoyens Izonais, résidant pour la plupart à proximité de la rue de la Grave. Les remarques des résidents portent essentiellement sur l'installation d'une antenne-relais dans ce quartier. Nous, ainsi que les citoyens, sommes très surpris de votre démarche. Lors de la campagne vous avez promis un mandat participatif, Commissions extra-municipales, Comités de quartier. Or un premier dossier d'ampleur, potentielles conséquences sanitaires et économiques, vient d'être validé par votre Adjoint chargé de l'Urbanisme sans aucune concertation avec les habitants du quartier.

Qu'en est-il de ce dossier ? Que comptez-vous faire pour y mettre fin ? Quelle procédure en interne comptez-vous mettre en place pour éviter à nouveau un tel couac ? »

Je vous laisse répondre et j'enchaîne après sur la deuxième question ?

M. DE LAUNAY : C'est comme vous voulez M. MALVILLE, c'est vous qui voyez.

M. MALVILLE : C'est plus facile de mettre fin au débat si j'enchaîne après sur la deuxième question. On traite d'abord celle-là, puis je pose la deuxième.

M. DE LAUNAY : Très bien. C'est une question connexe la deuxième, mais c'est comme vous voulez.

M. MALVILLE : J'enchaîne la deuxième, la deuxième question c'est l'utilisation de la page FACEBOOK de la Mairie :

« Lors de la création de la page FACEBOOK de la Mairie d'Izon, nous avons émis le souhait d'utiliser celle-ci pour mettre en avant les Izonnais en diffusant des informations objectives, pour annoncer des évènements de notre Commune et pour informer les habitants de façon immédiate. Je sais que les Izonnais appréciaient cette page qui montrait les activités de la vie communale et associative. Jamais nous n'avons utilisé la page pour dénigrer l'Opposition ou comme moyen de propagande. Or mercredi 16 septembre, une tribune politique a été diffusée de la part du Groupe majoritaire.

Première question : allez-vous offrir à notre Groupe les mêmes moyens de communication ?

Deuxième question : quelle est votre politique concernant l'utilisation de la page FACEBOOK de la Mairie ? »

M. DE LAUNAY : Merci M. MALVILLE, pour vos questions. Première question, qu'en est-il de ce dossier ? On a répondu sur la page de la Mairie avec des informations objectives et précises. J'ai personnellement toujours été opposé à l'installation d'une antenne à cet endroit. J'ai pris connaissance le 9 septembre, de mémoire, de ce dossier. Sur le coup, on m'a dit : « Ce n'est pas possible que quelqu'un ait signé. », et on s'est aperçu rapidement, au bout de 2 heures que Thierry DUBREUIL avait malencontreusement signé cette non-opposition à travaux. Ce n'est pas un permis de construire, c'est un arrêté de non-opposition à déclaration de travaux. J'ai immédiatement alerté Thierry DUBREUIL, je lui ai d'abord demandé des explications, accessoirement, et j'ai immédiatement alerté les Services de la Cali en leur disant qu'il était hors de question qu'il y ait une antenne à cet endroit. J'ai très rapidement pris contact, bien avant vous, avec des Izonnais qui étaient concernés par ce projet et je leur ai dit en toute transparence la vérité, toute la vérité, rien que la vérité en leur précisant qu'à leur place je ne m'en contenterais pas et que j'irais plus loin. Donc, je les ai fortement encouragés, pour ne rien vous cacher, à constituer un collectif visant à empêcher l'installation de cette antenne et je leur ai dit : « On se reverra très bientôt s'agissant du volet juridique. », sachant qu'entre-temps je m'étais renseigné d'un point de vue juridique et d'un point de vue juridique, c'est un dossier compliqué. On pourrait échanger directement, hors caméra, si vous voulez sur les arguments juridiques, comprenez que je n'ai pas envie de donner des éléments juridiques ce soir, publiquement, à la partie adverse, mais il est bien évident que c'est un dossier très compliqué pour une raison très simple, c'est que le législateur dernièrement, d'une manière la plus objective possible, à travers un cavalier législatif c'est-à-dire sous la pression des lobbies, très probablement, il y a un amendement qui a été proposé. L'amendement est passé alors qu'il n'avait strictement rien à voir avec l'objectif premier de la loi, mais il y a un cavalier législatif qui est passé et qui a été voté par une Majorité que vous appréciez, je crois. Cet article 62 de la loi ELAN, aujourd'hui, de fait et de droit, facilite l'installation des antennes-relais et notamment squeeze tout ce qui est processus de consultation, d'information préalable du Maire, etc. En fouillant un petit peu, je me suis aperçu que cette loi ELAN, en quelque sorte, verrouillait le processus et rendait d'autant plus difficile la bataille juridique. Pour autant, je n'y ai pas renoncé, c'était entre le 9 et le 12. Le 12, je suis allé trouver, le jour de la Journée zéro déchet et tout ce qui était écrit là peut être vérifié auprès des gens concernés, je suis allé m'expliquer auprès des gens. Je les ai incités à constituer un collectif et à ce que l'on se rencontre très prochainement. En lisant, même pas en lisant parce que vous le savez, je ne suis pas sur les réseaux sociaux, mais on m'a rapporté quelques jours après, cela devait être le 15 ou le 16 effectivement qu'on se faisait allumer sur les réseaux sociaux, c'est de bonne guerre, tout particulièrement par « Au Cœur d'Izon » qui nous reprochait, vous nous l'avez dit, une absence de participation, une absence de concertation, quelque chose de

caché, je ne sais plus ce que j'ai lu, un permis de construire signé à la va-vite, j'ai lu beaucoup de bêtises, beaucoup d'inexactitudes. Il n'y a pas de permis de construire, une fois encore, ce n'est pas un permis de construire. Concertation, pour que les gens se concertent, pour concerter les gens, il faut être au courant du projet et je n'étais pas au courant du projet, donc il m'était difficile de lancer un processus de concertation si je n'étais pas au courant d'un projet. Ce n'est évidemment pas un projet porté par la Mairie, c'est un projet porté par un opérateur privé qui s'est foutu de la gueule de la Mairie, disons-le très clairement, en tout cas c'est comme ça que je le prends et au cœur de l'été, un 20 août. Je suis évidemment très embêté et je le confesse en toute transparence : je suis très embêté. Une fois encore, quelle qu'ait été la décision prise cet été par l'administration municipale, il est toujours difficile de lutter contre ce genre d'installations. Je le répète, pourquoi ? Parce que juridiquement, c'est solide en face. Donc, je n'ai rien d'autre à ajouter, sinon ce que j'ai déjà écrit. On va tout faire pour répondre à votre question : que comptez-vous faire pour y mettre fin ? J'ai mis les Services juridiques de la Cali sur le sujet. Je ne dis rien sur les Services de la Cali, mais vous comprenez qu'on aurait pu être alerté en amont quand même par les Services de la Cali et on n'a pas été alerté en amont d'aucune manière, à ma connaissance en tout cas. D'aucune manière on n'a pas été alerté par les Services de la Cali. Il faut se mettre à la place d'un Adjoint au Maire, en tout cas d'un Adjoint au Maire comme Thierry DUBREUIL qui est vraiment à l'ouvrage du matin au soir, 7 jours/7 et qui est sur 2 fronts en même temps. Peut-être qu'il est sur trop de fronts, mais c'est un autre sujet, on en rediscutera entre nous. On ne va pas exposer ce soir sa charge de travail, mais mettez-vous 2 minutes à la place de Thierry DUBREUIL qui, très probablement le 20 août, cela devait être un vendredi ou un jeudi, je n'en sais rien, il est arrivé et en très peu de temps il doit prendre connaissance d'un certain nombre de dossiers. Trop, certainement, trop peu de temps c'est une évidence et d'habitude les déclarations préalables de travaux ce sont des garages, des piscines ou des vérandas, je caricature un peu pour que vous compreniez, cela a été validé par les Services de Cali. Quand on soumet à signature c'est validé par les Services de Cali, donc il a toute confiance dans les Services Techniques de la Cali et je le confesse, il y a eu une petite légèreté de sa part. C'est-à-dire qu'à mon avis il a trop fait confiance aux Services et ne s'est pas suffisamment renseigné sur le dossier. Je le confesse, je le reconnais, c'est une erreur d'appréciation. Est-ce que cela justifie un procès en absence de démocratie participative ? Très sincèrement, c'est de la mauvaise foi, en tout cas, c'est de la mauvaise foi une fois qu'on a tous les éléments de fait du dossier. On peut le soutenir, à la limite, au départ en pensant qu'on était averti, qu'on le savait, mais une fois que je vous dis que j'ai pris connaissance du dossier début septembre, me reprochez une absence de participation, une absence de concertation avec les riverains concernés, franchement je ne peux pas l'entendre. C'est tout simplement faux, vous pouvez le soutenir si vous voulez, mais il me semble que c'est tout simplement faux. Soutenir que l'on a accordé un permis de construire sans se renseigner, c'est juste inexact c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de permis de construire, il y a juste une absence d'opposition à déclaration de travaux ce qui est toute autre chose. Cela veut dire que ce n'est pas le même contrôle, ce ne sont pas les mêmes normes qui s'appliquent, cela n'a rien à voir. Encore une fois, les déclarations de travaux sont des choses vraiment mineures : c'est une ouverture de fenêtre, une véranda ou que sais-je. Cela concerne rarement une antenne-relais. Est-ce qu'il y a une légèreté de la part de Thierry DUBREUIL ? Je le pense. Est-ce qu'il y a une légèreté de la part de l'Adjoint à l'Urbanisme ? Je le pense, mais très sincèrement, je ne lâcherai pas Thierry DUBREUIL parce que 1. J'ai confiance en lui. Il a toute ma confiance, il la conserve. 2. Je connais peu d'élus dans l'histoire d'Izon qui ait autant mouillé la chemise que Thierry DUBREUIL et pour cela il a toute

ma reconnaissance et 3. Par tempérament, je ne lâche pas les miens. Thierry DUBREUIL fait partie de notre équipe, on est avec Thierry DUBREUIL. On a commis une bêtise collectivement, il a commis une légèreté, on l'assume collectivement. Une fois encore, arrêté de non-opposition, signé ou pas, j'insiste, le problème est le même, le problème serait le même. Le problème de fond est un problème juridique, le problème de fond est un problème de législation applicable et la législation applicable aujourd'hui, indiscutablement depuis novembre 2018, c'est un fait, faciliter l'installation des antennes-relais.

Je poursuis avant que vous me posiez des questions, s'il vous plaît M. MALVILLE. Que comptez-vous faire pour y mettre fin ? 1. J'ai mis les Services juridiques de la Cali sur le coup. Les Services juridiques me disent : « Monsieur DE LAUNAY, un arrêté de non-opposition à déclaration de travaux, par tradition, un Maire peut toujours retirer cet arrêté. » C'est ce que l'on appelle le « retrait d'un arrêté de non-opposition à déclaration de travaux. » C'est comme ça depuis que le droit de l'urbanisme existe. Le législateur a introduit une exception dans l'histoire du droit de l'urbanisme, un cas pour lequel il est impossible de retirer un tel arrêté, c'était en novembre 2018, c'est le législateur, la loi ELAN et l'article 62 dont je vous parlais tout à l'heure qui interdit désormais de retirer un tel arrêté lorsqu'il s'agit d'une antenne-relais et que pour les antennes-relais. Cette exception a été introduite à titre expérimental jusqu'à, je le dis de mémoire, 2022. Cela veut dire que juridiquement aujourd'hui, je ne peux pas, après m'être renseigné, après avoir tout fait pour pouvoir le faire, à ma connaissance, à l'heure où je vous parle, après un dernier échange avec les Services juridiques de la Cali, je ne peux pas, à l'heure qu'il est, retirer cet arrêté. Cela veut dire que cet arrêté, pour le contester, il ne reste qu'une seule voie, c'est la voie contentieuse. Cette voie contentieuse, je ne peux pas, bien évidemment, l'initier. Cette voie contentieuse, il revient aux riverains concernés de l'emprunter, je les y encourage. On va se revoir très vite, je leur ai dit, donc je les y encourage. S'agissant des moyens qu'ils pourraient soulever, je vous ai dit tout à l'heure que j'ai vécu cette opération, avant tout, comme un, j'allais être grossier, je pense qu'ils se sont foutus de nous. Je pense que l'opérateur en question s'est foutu de nous.

En tout cas, il me semble que l'opérateur n'a quand même pas satisfait à une obligation que lui impose la loi, quand même une petite obligation que lui impose la loi c'est de déposer un dossier d'information écrit à la Mairie dans le mois qui précède sa demande de déclaration de travaux. Il ne l'a pas fait. Est-ce que cet argument pourra servir à ceux qui s'en plaignent aujourd'hui pour obtenir l'annulation de cet arrêté ? Je le leur souhaite. On fouille, on cherche l'argument juridique, on espère bien qu'il y en aura un et par ailleurs je n'exclus pas de convaincre en direct l'opérateur en question de renoncer à son opération pour un problème d'acceptabilité sociale, mais ce sera le fruit d'une discussion avec lui. J'ai essayé de le joindre, pour l'instant je n'ai pas réussi, mais je pense que la semaine prochaine on va se voir, on va en discuter, j'espère bien qu'il va y renoncer. Une fois encore, à titre personnel, mais c'est une appréciation personnelle, au nom de notre Groupe, mais c'est une appréciation politique, on trouve navrant que l'on installe une antenne-relais à cet endroit du patrimoine Izonais qui a besoin de tout, sauf d'une antenne-relais, à cet endroit en tout cas.

Donc, qu'en est-il de ce dossier ? je vous l'ai dit, vous le saviez. Que comptez-vous faire pour y mettre fin ? Je viens à peu près de vous dire ce que je compte faire pour y mettre fin, mais j'en saurais plus dans les jours qui viennent et on aura l'occasion d'échanger. Quant à votre troisième question : quelle procédure en interne comptez-vous mettre en place pour éviter à nouveau un tel couac ? Très sincèrement, ce que l'on va mettre en place s'agissant des procédures internes au Groupe, a priori ne regarde que le Groupe. On en discutera, Thierry DUBREUIL n'est pas là ce soir pour en discuter avec nous et je salue Thierry DUBREUIL.

On en discutera tranquillement avec Thierry DUBREUIL, à tête reposée. Je ne vous cache pas que j'étais un peu énervé ces derniers jours, c'est bien normal, c'est un couac, on peut l'appeler comme ça. On en discutera tranquillement entre nous, on vous tiendra informés, on tiendra informée la Commission compétente à la fois de ce qui s'est passé dans le détail pièces à l'appui et à la fois de ce que l'on compte faire en interne, éventuellement, pour que cela change. En tant qu'élus, les membres de la Commission concernée ont parfaitement la possibilité de solliciter des pièces ou de nous faire des propositions et on est ouvert à tout. On n'a absolument rien à cacher. M. MALVILLE, vous comptiez réagir ou j'enchaîne sur la deuxième question.

M. MALVILLE : Le but de notre courrier n'était pas de pointer du doigt qui que ce soit. On a d'abord relaté des faits pour après poser des questions. Le travail d'Adjoint est un travail compliqué, le travail d'élus est un travail compliqué à la base. Ce que nous demandons juste c'est comment on évite que cela se reproduise ? Je ne souhaite pas ici que l'on débâte effectivement des raisons juridiques pour pouvoir casser l'arrêté. Ce n'est pas ici qu'il faut le dire et ce n'est pas le lieu. On pourra en parler après, une fois que ce sera réalisé. Notre dossier était bien là c'est-à-dire comment fait-on pour éviter que cela ne se reproduise ? C'est cela le but. Comment fait-on pour que cela s'arrête ? C'est du juridique et ce n'est pas ici qu'on va le traiter. On n'a pas à donner les éléments à l'adversaire. Mais le plus important pour moi aujourd'hui c'est comment, en interne, on gère cela pour éviter ? C'est ce qui est important aujourd'hui.

Deuxième point, sur notre page, et je viens de le vérifier, nous n'avons mis qu'une seule phrase, sur notre page « Au Cœur d'Izon », il n'a été mis qu'une seule phrase. Je peux la relire, si vous voulez, il n'y a pas de problème. À aucun moment, on n'a parlé de permis de construire, c'est : « Surpris de cette décision administrative sans concertation avec le Conseil municipal. » C'est tout ce qu'a signé « Au Cœur d'Izon ». Quand on parle de malhonnêteté intellectuelle, je suis très surpris. C'est tout ce qui a été mis, on n'a pas parlé de permis de construire, on n'a pas parlé de D.P., on n'a parlé de rien d'autre. Voilà.

Le jeu aujourd'hui n'est pas de faire de la Commedia dell'arte sur une hypothétique, ce qui m'intéresse aujourd'hui c'est de savoir comment on met fin à cela, vous avez répondu. Comment on traite en interne pour éviter que cela ne se reproduise ? Vous y avez répondu. La dernière question c'est comment on utilise la page FACEBOOK aujourd'hui de la Mairie ? Est-ce que c'est une page qui sert à des Groupes pour s'exprimer ? Je vais vous dire tout de suite que je suis contre.

M. DE LAUNAY : Vous êtes contre quoi ?

M. MALVILLE : Contre que l'on utilise la page de la Mairie pour que des groupes majoritaires ou minoritaires puissent s'exprimer.

M. DE LAUNAY : Vous plaisantez, M. MALVILLE, c'est ce que vous avez fait ces 6 dernières années.

M. MALVILLE : Trouvez-moi à quel moment on l'a fait.

M. DE LAUNAY : D'accord.

M. MALVILLE : Vous venez de dire quelque chose, prouvez-le.

M. DE LAUNAY : D'accord, je le prouverai.

M. MALVILLE : Prouvez-le maintenant.

M. DE LAUNAY : Oui, tout de suite. Vous dites sur la page de « Au Cœur d'Izon », une phrase. J'écris quoi, M. MALVILLE, inexactitude ?

M. MALVILLE : Vous écrivez « malhonnêteté intellectuelle. »

M. DE LAUNAY : On ne va pas s'interrompre tout le temps, je parle, vous prenez la parole après et vice-versa, mais ce n'est pas possible, sinon on ne s'entend pas, on ne se comprend pas, c'est ridicule. « Ce 16 septembre, nous apprenons qu'une partie du Groupe politique « Au Cœur d'Izon » instrumentalise ce sujet afin d'en tirer profit. L'Opposition municipale fait ce qu'elle peut avec ce qu'elle a, c'est normal, c'est bien. Méfiez-vous toutefois de ce qu'ils écrivent, ce n'est pas toujours vrai ni honnête d'un point de vue intellectuel. » Je vise donc une partie du Groupe politique « Au Cœur d'Izon ». Jérémy BERRIÉ qui était sur la liste « Au Cœur d'Izon », pardonnez-moi je n'ai pas la date précise, mais vous la retrouverez, Jérémy BERRIÉ, peut-être le 16 septembre, le 15 septembre, le 14 septembre me dit-on. Je ne suis pas sur les réseaux sociaux, mais on me rapporte des propos de Jérémy BERRIÉ qui s'exprime, j'insiste, au nom du collectif « Au Cœur d'Izon », c'est écrit le collectif « Au Cœur d'Izon ». Donc il s'exprime au nom du collectif « Au Cœur d'Izon », il était sur votre liste et fait donc partie, de mon point de vue en tout cas, du Groupe politique « Au Cœur d'Izon ». Jérémy BERRIÉ écrit, des extraits : « Une antenne de radiotéléphonie de 30 mètres rue des Gabauds va être montée prochainement pour améliorer le service 4G des abonnés de X. Permis de construire signé sans difficulté. » Donc c'est une première inexactitude, il n'y a pas eu de permis de construire, je le répète. « Aucune négociation, aucun voisin averti, aucune communication, c'est intolérable ! » Je cite juste des extraits, pas tout parce que ce serait trop long et indigeste : « Dommage de faire des pages sur l'écologisme et les projets verts sur notre Commune et de voir cela. » Excusez-moi, mais vous voyez, il s'exprime au nom du Groupe politique « Au Cœur d'Izon ».

Pardonnez-moi, il était sur votre liste et il signe au nom du Groupe politique « Au Cœur d'Izon », pardonnez-moi j'ai à la fois des inexactitudes et une malhonnêteté intellectuelle. Les inexactitudes, je vous ai expliqué pourquoi et malhonnêteté intellectuelle parce qu'on ne peut pas honnêtement nous reprocher intellectuellement de ne pas avoir organisé une concertation des habitants sur ce sujet quand on n'était pas au courant. Il faut être sérieux, il ne peut pas lâcher cela comme ça. Donc, oui M. MALVILLE, j'insiste. La page FACEBOOK, pour revenir à votre question, la page FACEBOOK de la Mairie est la page FACEBOOK de la Mairie. La Mairie est tenue par une Majorité dans le cadre d'une politique municipale. Pour reprendre vos termes, oui, M. MALVILLE, sur la page de la Mairie on diffuse des informations objectives pour annoncer les événements de notre Commune, on le fait, et à mon avis, on le fait mieux que vous. Merci, Audrey COMBIER. Pour informer les habitants de façon immédiate, oui, on le fait et c'est ce que l'on a fait. On a informé les habitants de manière immédiate puisque, comme vous le savez, les gens ont parlé entre eux. Sur les réseaux sociaux, on trouvait tout et n'importe quoi, la preuve avec ces déclarations de votre ami Jérémy BERRIÉ et on n'a fait qu'y répondre. Est-ce qu'il s'agit d'une tribune politique ? M. MALVILLE, on est à la tête d'une

Mairie, on fait une politique municipale. Les informations qu'on y diffuse sont des informations de politique municipale. On diffuse des informations sur notre politique municipale. Quand on est attaqué par un membre du Groupe politique d'Opposition sur notre politique municipale, on y répond en effet sur le canal de la Mairie.

Vous avez la possibilité, M. MALVILLE, pour répondre à votre question et j'en finirai par là, vous demandez d'offrir à votre Groupe les mêmes moyens de communication, vous avez la possibilité, M. MALVILLE, de poster une réponse de votre Groupe « Au Cœur d'Izon » sur la page FACEBOOK de la Mairie. Vous n'avez jamais été censuré, vous ne le serez jamais tant que vous respecterez les personnes. Donc, oui, M. MALVILLE, vous avez déjà ces moyens de communication, on n'a pas besoin de vous les offrir. Quelle est votre politique concernant l'utilisation de la page FACEBOOK de la Mairie ? Ma politique concernant la page FACEBOOK de la Mairie c'est strictement l'utilisation politique que vous avez faite de la page FACEBOOK de la Mairie ces 6 dernières années et c'est tout.

M. MALVILLE : Donc vous me trouverez depuis ces 6 dernières années à quel moment on a dénigré l'Opposition et cherchez bien parce que nous étions 3 à fournir les éléments dans la page FACEBOOK et je peux vous dire que vous allez pouvoir chercher.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie M. MALVILLE.

Sur ce, l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite une très belle soirée et à très bientôt. Je vous embrasse tous.

La séance est levée à 19h25.

Fait à Izon le 9 décembre 2020

Le Maire



Laurent de LAUNAY

